

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :
(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 470 558

A3

**DEMANDE
DE CERTIFICAT D'UTILITÉ**

(21) **N° 79 30030**

(54) Meuble de bureau ou d'école.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). A 47 B 17/00.

(22) Date de dépôt..... 3 décembre 1979.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 24 du 12-6-1981.

(71) Déposant : ROZAN Herman Henri, résidant en France.

(72) Invention de : Herman Henri Rozan.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Germain et Maureau, Le Britannia, Tour C,
20, bd E.-Déruelle, 69003 Lyon.

La présente invention a pour objet un meuble de bureau ou d'école et, plus particulièrement, un meuble constituant table de travail pour secrétariat.

On connaît déjà des meubles de ce genre, spécialement conçus comme postes de dactylo individuels, comprenant un bureau formant un premier plan de travail, destiné essentiellement aux opérations d'écriture manuelle, et un retour latéral à angle droit, formant un second plan de travail situé à un niveau moins haut que le premier, et destiné à une machine à écrire ou à une machine comptable, l'ensemble possédant, vu par dessus, une forme générale en "L". De tels meubles comportent, en outre, des caisiers ou des tiroirs de rangement, prévus sur l'une de leurs parties ou sur leurs deux parties.

Le but de la présente invention est de fournir un meuble permettant à deux personnes de disposer, chacune, de deux plans de travail, destinés à servir l'un pour les travaux d'écriture manuelle et l'autre pour les travaux de dactylographie ou analogues, ceci dans un minimum d'espace et avec une construction simple et rationnelle offrant des possibilités de rangement. L'invention vise à réaliser, de façon générale, un meuble de bureau, mais un but plus particulier est de fournir un meuble convenant spécialement aux écoles de secrétariat, en ce sens qu'il permet de placer un assez grand nombre d'élèves dans un espace relativement réduit, tout en permettant une bonne visibilité entre la place de l'enseignant et chacun des élèves.

A cet effet, l'invention a essentiellement pour objet un meuble de bureau ou d'école, plus particulièrement pour travaux de secrétariat, comprenant un panneau horizontal en forme de "J" recevant, sur sa face supérieure, un cadre présentant deux ouvertures qui délimitent deux logements, et un plateau central rectangulaire appliqué sur ledit cadre et servant de plan de travail manuel, les deux ailes parallèles du panneau en "J", faisant saillie de part et d'autre du plateau central,

servant de plans de travail, pour travaux de dactylographie ou analogues.

Le meuble ainsi réalisé comprend donc un plan de travail manuel commun, et deux plans de travail à la machine 5 séparés, pour deux personnes, tout en conservant une structure simple puisqu'il se compose seulement de deux panneaux ou plateaux séparés par un cadre, auxquels il faut bien entendu adjoindre un piétement adapté. Le cadre avec ses deux ouvertures, auquel on donne de préférence une forme 10 de "L", délimite avec la région centrale du panneau inférieur et avec le plateau supérieur deux casiers de rangement, s'ouvrant respectivement face aux deux utilisateurs du meuble, dont la position relative "en quinconce" assure une bonne visibilité, dans le cas d'application 15 aux écoles de secrétariat.

Avantageusement, le panneau inférieur en "L" reçoit, sur sa face supérieure, une feuille de matière plastique, assurant simultanément l'isolation phonique et l'amortissement des vibrations des machines, et évitant 20 le dérapage des machines.

La liaison entre le panneau en "L", le cadre et le plateau supérieur est réalisable par des moyens quelconques. Le plateau supérieur et les faces extérieures du cadre peuvent être décorés, et les deux ailes parallèles 25 du panneau en "L" peuvent être complétées latéralement par des bandes, le long de leurs côtés extérieurs, ces bandes ayant un rôle non seulement décoratif mais aussi de raidissement.

Pour le piétement, on choisira un agencement simple 30 et permettant un bon dégagement des jambes, cette forme devant aussi être déterminée en fonction de la destination du meuble : bureau de secrétaire, école, Selon un mode de réalisation, le piétement est constitué de deux parties identiques, disposées en sens opposés, chacune 35 de ces deux parties prenant place au-dessous de l'une des deux ailes parallèles du panneau en "L".

De toute façon, l'invention sera bien comprise à

l'aide de la description qui suit, en référence au dessin schématique annexé représentant, à titre d'exemples non limitatifs, une forme d'exécution particulière de ce meuble, ainsi qu'une variante :

5 Figure 1 est une vue en perspective d'un meuble de bureau ou d'école conforme à la présente invention;

Figure 2 est une vue en perspective éclatée montrant le panneau en "J", le cadre et le plateau supérieur de ce meuble;

10 Figure 3 représente, en perspective, l'une des deux parties identiques du piétement de ce meuble;

Figure 4 est une autre vue en perspective d'un meuble conforme à l'invention, illustrant une variante du piétement.

15 Comme le montrent les figures 1 et 2, le meuble objet de l'invention comprend principalement un panneau 1 en forme de "J", un cadre 2 en forme de "S" et un plateau rectangulaire 3, complétés par un piétement constitué de deux parties identiques 4 et 5.

20 Sur le panneau 1 en forme de "J", on distingue, pour l'explication plus détaillée donnée ci-dessous, les deux ailes parallèles 6 et 7, tournées en directions opposées, et la région centrale 8 qui se trouve entre ces deux ailes.

25 Le cadre 2, formé de cinq éléments lui conférant sa forme de "S", est dimensionné de manière à recouvrir exactement la région centrale 8 du panneau 1. Le plateau supérieur rectangulaire 3 s'applique exactement sur le cadre 2. Après réunion de ces trois parties, reçues séparées sur la figure 2, on obtient :

30 -un premier plan de travail central, formé par le plateau rectangulaire 3, et sous lequel on dispose d'un espace de rangement, constitué par deux casiers 9 que le cadre 2 délimite avec la région centrale 8 du panneau inférieur 1 et avec le plateau supérieur 3;

35 -un deuxième plan de travail, situé à un niveau inférieur du premier, et formé par l'aile 6 du panneau 1;

-un troisième plan de travail, symétrique du deuxième, et formé par l'aile 7 du panneau 1.

En ce qui concerne le piétement, l'une des parties 4 est disposée au-dessous de l'aile 6 du panneau 1, et 5 l'autre partie 5 est disposée, en sens inverse de la première, au-dessous de l'aile 7 du panneau 1. Le détail de ces parties 4 et 5 du piétement, dans une forme d'exécution particulière, apparaît plus clairement sur la figure 3 : chaque partie 4 ou 5 possède deux traverses horizontales 10 et 11, qui relient un élément 12 en " L ", située à une extrémité, avec un simple montant 13, situé à l'autre extrémité. L'aile 6 ou 7 est fixée à la fois à la traverse supérieure 10, en forme de cornière, et à des pattes 14 prévues au sommet de l'élément 12. Un banchon 15 est en outre fixé aux deux traverses 10 et 11, ainsi qu'à d'autres pattes, respectivement 16 et 17, prévues sur l'élément 12 et sur le montant 13.

En variante, et comme l'illustre la figure 4, le piétement du meuble objet de l'invention peut être constitué de deux parties identiques 18 et 19 comprenant 20 une traverse unique 20, disposée en diagonale par rapport à l'aile 6 ou 7, et reliant un élément 21 en forme d'équerre, situé à une extrémité, avec un simple montant 22, situé à l'autre extrémité.

Le meuble réalisé comme décrit précédemment permet 25 à deux personnes de disposer, chacune, d'un plan de travail pour l'écriture, constitué par le plateau 3, et d'un plan de travail pour machine, constitué pour une personne par l'aile 6, et pour l'autre personne par l'aile 7 du panneau en " L " 1, ce panneau recevant de préférence, sur sa face supérieure, une feuille en matière plastique non représentée, à propriétés d'isolation phonique, d'amortissement des vibrations et anti-glissement. On notera encore que chaque casier 9 s'ouvre face à l'un 30 des deux utilisateurs du meuble.

Comme il va de soi, l'invention ne se limite pas aux seules formes d'exécution de ce meuble de bureau ou

5

d'école qui ont été décrites ci-dessus, à titre d'exemples; elle en embrasse, au contraire, toutes les variantes de réalisation et d'application relevant du même principe, et c'est ainsi, notamment, que l'on ne s'éloignerait pas du

5 cadre de l'invention :

-en modifiant la forme du piétement,

-en complétant le meuble par des dispositions annexes, pour le rangement ou autre, telles que des tiroirs,

-en destinant ce meuble non pas à des machines à écrire,

10 mais à des machines comptables ou même à des terminaux d'ordinateur, qui trouveront leur place de la même façon sur les deux ailes du panneau en "L".

—REVENDICATIONS—

- 1.-Meuble de bureau ou d'école, plus particulièrement pour travaux de secrétariat, et permettant à deux personnes de disposer, chacune, de deux plans de travail,caractérisé en ce qu'il comprend un panneau horizontal (1) en forme de "L" recevant, sur sa face supérieure, un cadre (2) présentant deux ouvertures qui délimitent deux logements (9), et un plateau central rectangulaire (3) appliqué sur ledit cadre (2) et servant de plan de travail manuel, les deux ailes parallèles (6,7) du panneau en "L" (1), faisant saillie de part et d'autre du plateau central (3), servant de plans de travail, pour travaux de dactylographie ou analogues.
- 2.- Meuble selon la revendication 1, caractérisé en ce que le cadre (2) a une forme de "S", de manière à délimiter, avec la région centrale (8) du panneau inférieur (1) et avec le plateau supérieur (3), deux casiers de rangement (9), s'ouvrant respectivement face aux deux utilisateurs du meuble.
- 3.- Meuble selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que le panneau inférieur (1) en "L" reçoit, sur sa face supérieure, une feuille en matière plastique, à propriétés d'isolation phonique, d'amortissement des vibrations et anti-glissement.
- 4.- Meuble selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que les deux ailes parallèles (6,7) du panneau en "L" (1) sont complétées latéralement par des bandeaux (15), le long de leurs côtés extérieurs.
- 5.- Meuble selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que son piétement est constitué de deux parties identiques (4,5), disposées en sens opposés, chacune de ces deux parties prenant place au-dessous de l'une des ailes parallèles (6,7) du panneau en "L" (1).
- 6.- Meuble selon l'ensemble des revendications 4 et 5, caractérisé en ce que chacune des deux parties (4,5) du

piètement possède deux traverses (10,11), auxquelles est fixé un bandeau (15).

7.- Meuble selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisé par son application comme table de travail destinée à deux élèves, pour école de secrétariat.

FIG. 2

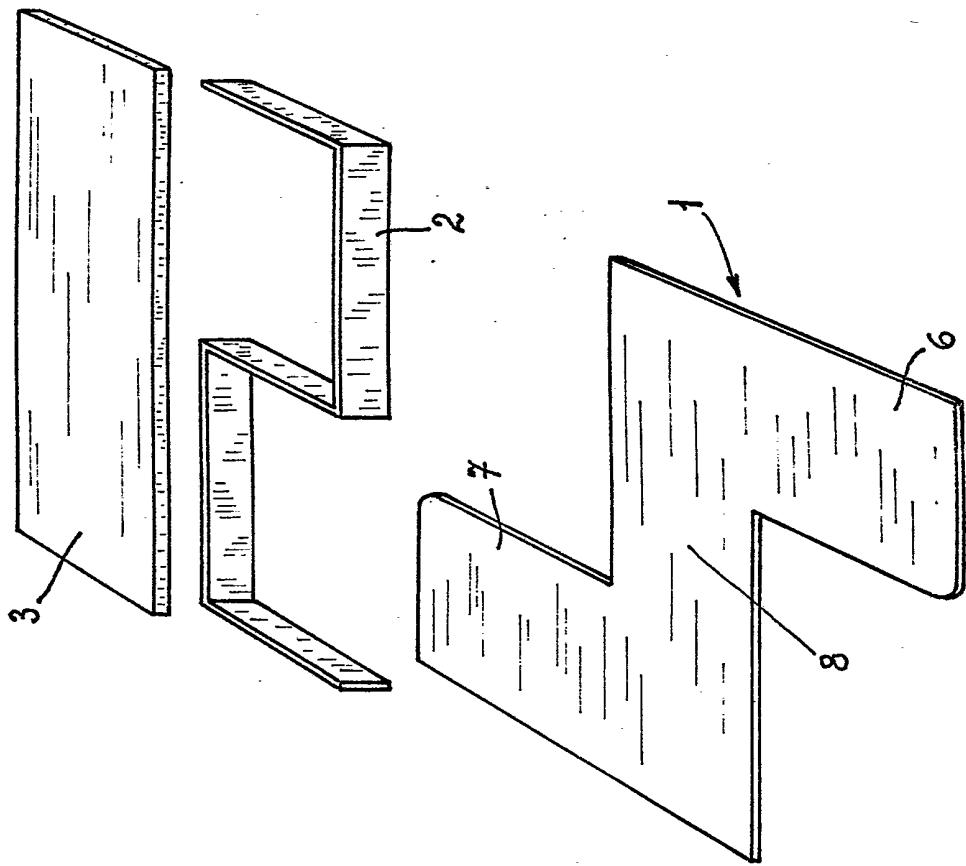


FIG. 1

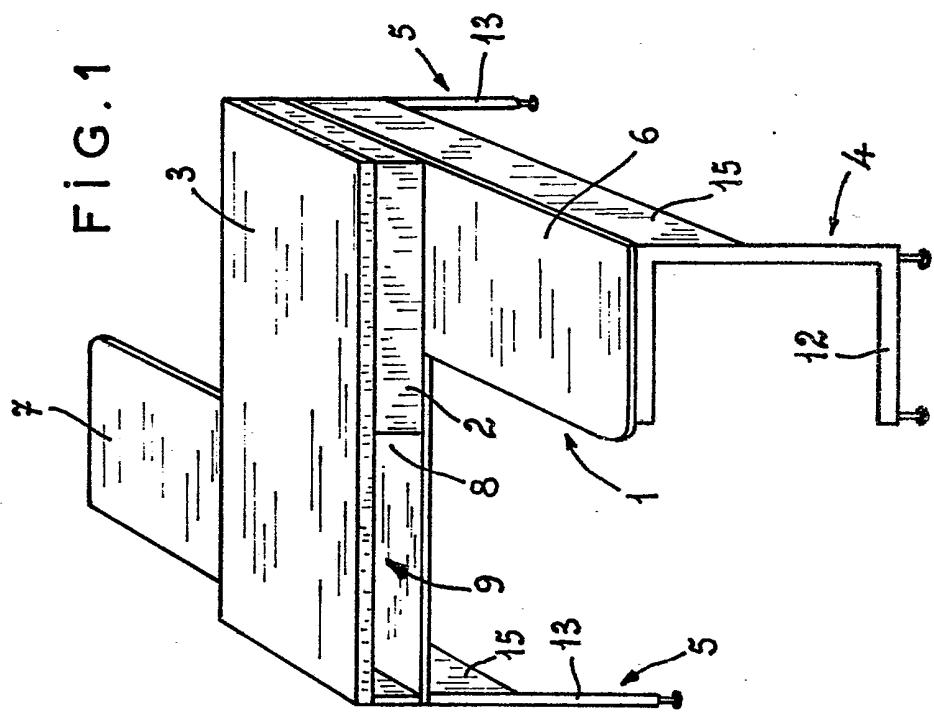


FIG. 4

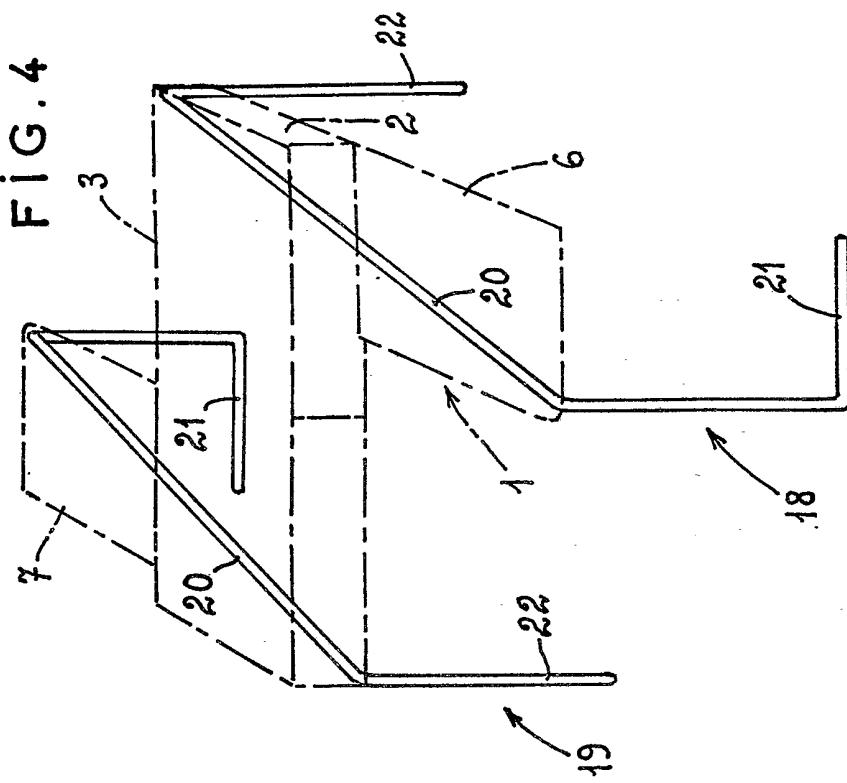


FIG. 3

